

« **Présidentialisation** » du régime : Recep Tayyip Erdogan, grand favori de la présidentielle en Turquie

mercredi 13 août 2014, par [PERRIER Guillaume](#) (Date de rédaction antérieure : 10 août 2014).

S'il est élu, dimanche 10 août, au premier tour de l'élection présidentielle, ou deux semaines plus tard en cas de ballottage, Recep Tayyip Erdogan ne sera pas « un président neutre ». Pas question pour lui de se tenir en retrait de la vie politique comme beaucoup d'anciens occupants du palais de Çankaya, à Ankara. Ni de jouer le rôle d'arbitre, garant de la séparation des pouvoirs et de l'équilibre institutionnel, que prévoit la Constitution turque.

Il sera au contraire « *un président actif* », a reconnu Bülent Arinç, le numéro deux du gouvernement, formé par le Parti de la justice et du développement (AKP, islamo-conservateur). Un euphémisme. « *C'est dans son caractère* », a-t-il ajouté. Le premier ministre lui-même n'a pas fait mystère de ses intentions : se faire élire à la présidence pour continuer à gouverner comme il l'a fait depuis douze ans comme premier ministre, pas pour inaugurer les chrysanthèmes. « *La nation va adopter le système présidentiel avec cette élection*, a estimé M. Erdogan dans une interview télévisée en début de semaine. *Le peuple va choisir son président, pourquoi pas un président actif ? Il faut franchir le pas* », a-t-il réclamé.

Le scrutin présidentiel est organisé, pour la première fois dans l'histoire de la République turque, au suffrage universel direct, ce qui donnera une légitimité supplémentaire au vainqueur.

PRÉSIDENTIALISATION DU RÉGIME TURC

M. Erdogan pourrait être élu dès le premier tour. Après une campagne verrouillée, il devrait devancer ses adversaires, Ekmeleddin Ihsanoglu, candidat commun des kémalistes et des nationalistes turcs, et le Kurde Selahattin Demirtas. Il pourra ainsi prolonger son bail à la tête de la Turquie pour, au maximum, deux mandats de cinq ans. Et rejoindre symboliquement Mustafa Kemal, un siècle après la fondation de la République, soit en 2023. La Constitution actuelle l'empêchait de le faire comme premier ministre puisqu'il aurait bouclé son troisième et dernier mandat en 2015.

Le système présidentiel « à la française » ou « à l'américaine », appelé de ses vœux par M. Erdogan est vivement dénoncé par ses concurrents. « *Le président est un chef de famille. Il ne devrait pas être un homme qui frappe tout le monde sur la tête avec un bâton* », a estimé M. Ihsanoglu. Le candidat de l'opposition se fait l'avocat du régime parlementaire turc actuel et de l'équilibre entre les institutions. « *Je ne serai pas l'adjutant-chef du système* », a prévenu de son côté M. Demirtas. Mais le nouveau chef de l'Etat devrait être le chef de l'exécutif, avec un gouvernement aux ordres. « *Je pourrais ne pas trouver suffisant mon entretien hebdomadaire avec le premier ministre. Nous pourrions introduire une nouvelle base de travail* », a laissé entendre M. Erdogan.

La presidentialisation du régime turc nécessite, en théorie, une réécriture de la Constitution de 1982, rédigée par la junte militaire. Depuis 2007, l'adoption d'une Constitution « civile » est au programme de l'AKP, mais ne s'est jamais concrétisée. Après les élections de 2011, une commission parlementaire avait pourtant été créée dans ce sens, mais elle a fini par se dissoudre, incapable de trouver un consensus sur les réformes-clés. Le texte actuel limite le rôle du président à des fonctions

essentiellement honorifiques même s'il le charge de ratifier les lois. L'article 101 prévoit par exemple que le titulaire du poste ne doit être affilié à aucun parti politique, ce qui obligera M. Erdogan à démissionner.

L'ARMÉE DÉCHUE DE LA PLUPART DE SES PRIVILÈGES

Recep Tayyip Erdogan devra composer avec ce cadre contraignant au moins jusqu'en 2015. Après les prochaines élections législatives, si l'AKP remporte au moins deux tiers des sièges de députés, il pourra alors amender la Constitution. « *Cela signifie que pendant plus d'un an, la Turquie va vivre dans une atmosphère de chaos institutionnel* », prédit le journaliste Kadri Gürsel.

S'il est élu, il n'y aura plus guère de contre-pouvoirs pour contrecarrer les desseins du leader turc. L'armée a déjà été déçue de la plupart de ses privilèges. Le système judiciaire, la bureaucratie et les médias sont passés sous le contrôle du parti au pouvoir, au prix de purges spectaculaires.

Dernière victime en date, la confrérie de l'imam Fethullah Gülen, influente dans la police, la justice, l'éducation et l'économie, est taillée en pièces par son ex-allié. La société civile reste assommée par la répression policière des manifestations de la place Taksim, en 2013. Enfin, Abdullah Gül, le compagnon de route historique qui occupe depuis 2007 la présidence de la République et qui a souvent tempéré la colère de M. Erdogan, a manifesté son intention de prendre du recul. Ses partisans ont été marginalisés au sein du parti. M. Gül ne sera ni premier ministre ni chef de l'AKP, fonctions que M. Erdogan voudra continuer à contrôler.

LA HAUTE COUR CONTRE LA CONFUSION DES POUVOIRS

Rare institution à pouvoir s'opposer aux desseins du futur président, la Cour constitutionnelle se pose en dernier rempart contre la confusion des pouvoirs. En avril, elle a désavoué le premier ministre en invalidant une loi qui renforçait sa tutelle sur le pouvoir judiciaire. Avant cela, elle s'était prononcée pour le déblocage des sites Twitter et YouTube, dont le gouvernement avait ordonné la censure après la publication d'une série d'enregistrements téléphoniques compromettants pour le premier ministre et son entourage.

Il sera difficile de s'opposer frontalement à cette haute cour et à son président, Hasim Kiliç, un conservateur modéré. Ce dernier avait sauvé la mise à M. Erdogan en 2008 en évitant, à une voix près, la dissolution de l'AKP. Le parti et ses dirigeants ont été condamnés pour « activités antilaïques » après avoir autorisé le port du voile dans les universités.

La banque centrale turque pourrait devenir un autre bastion de la résistance à M. Erdogan. Celui-ci en a fait une cible privilégiée de ses critiques, mettant en cause sa politique monétaire et le niveau des taux d'intérêt, trop élevés à son goût. Mais s'il cédait là aussi à l'ingérence, c'est la stabilité économique de la Turquie qui pourrait être menacée.

Guillaume Perrier (Istanbul, correspondance)

Journaliste au *Monde*

Istanbul, jeudi 7 août

P.-S.

* LE MONDE | 09.08.2014 à 11h08 • Mis à jour le 10.08.2014 à 07h03.